



biodiversa+

European Biodiversity Partnership

Ecosystèmes nouveaux : biodiversité, conséquences socio-écologiques et trajectoires futures – BiodivFuture (Appel Biodiversa+ 2026-2027)

Session d'information FR, 10 septembre 2026



<https://www.biodiversa.eu/2026/06/09/2026-2027-joint-call/#info>



Intervenantes

Agence Nationale de la Recherche (ANR):

- Amélie Kuroda, Point de contact national et Secrétariat de l'appel Biodiversa+
- Katy Paul, Secrétariat de l'appel Biodiversa+
- Céline Billière, Secrétariat de l'appel Biodiversa+

Programme général du webinaire

14:30-14:35	Introduction 1. Ordre du Jour 2. Fonctionnement du webinaire
14:35-14:50	Critères d'éligibilité et modalités de participation, focus sur la France
14:50-15:00	Session Questions / Réponses

Instructions du webinaire

- 1 Le webinaire est **enregistré** et l'enregistrement sera **disponible** sur internet
- 2 Vous pouvez poser vos questions dans le chat
- 3 Ou “lever la main” lors de la session “question/réponse” en fin de webinaire

Modalités de participation et éligibilité des agences de financement



Funding Organisations rules

Chaque agence de financement finance ses équipes de recherche à l'échelle nationale / régionale



!! La conformité avec les critères et règles des organismes de financement est *obligatoire* !!
→ les candidats peuvent contacter les points de contact de leurs organismes de financements respectifs pour s'assurer qu'ils respectent leurs critères et règles

Si un partenaire d'un consortium n'est pas éligible, la proposition entière sera déclarée inéligible et retirée du processus d'évaluation, sauf si le(s) problème(s) d'éligibilité peut être résolu sans modifier la substance de la proposition.

Pour les participants sollicitant une aide de l'ANR,
lire attentivement:

- **Le règlement financier de l'ANR pour les aides à coût réel** (et fiches pratiques associées):

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>



- **Les « Modalités de participation pour les partenaires sollicitant une aide de l'ANR »** (détaille les règles et critères d'éligibilité ANR) : disponible prochainement sur le site de l'ANR

Chargée de projets scientifiques ANR: Amélie KURODA (biodiversa.cs@anr.fr)

Critères d'éligibilité commun (i)

- Le projet doit être un **projet transnational** impliquant des partenaires éligibles **d'au moins trois pays différents participant à l'appel** et demandant un soutien financier de la part d'au moins trois organismes de financement différents. De plus, **au moins deux partenaires** doivent venir de différents pays de l'UE ou pays associés à Horizon Europe participant à l'appel.
- **Le/la coordinateur/trice d'un projet:**
 - Doit être employé par une entité juridique éligible aux financements d'une agence participant à l'appel
 - Ne peut participer comme coordinateur/trice qu'à une seule proposition déposée dans le cadre de cet appel.
- **Un chercheur ou une chercheuse affilié(e) à plusieurs entités juridiques** ne peut pas déposer une demande de financement à plus d'un organisme de financement dans le cadre de cet appel: il/elle ne peut pas compter comme deux partenaires différents.

Critères d'éligibilité commun (ii)

- **Durée du projet: 3 ans.** Au moins un membre de chaque équipe partenaire d'un projet doit s'investir pour la durée entière du projet.
- **Caractère complet.** Lors des étapes 1 et 2, les pré-propositions et propositions détaillées doivent être déposées complètes sur l'EPSS (site de dépôt Biodiversa+, *Electronic Platform Submission System*) avant la date et l'heure de clôture. Aucun document ne sera admis a posteriori.
- Le dépôt **d'une pré-proposition est obligatoire.**
- Les propositions détaillées doivent être rédigées **en anglais**
- Les propositions doivent répondre à tous les **critères formels** : soumission électronique, respect du nombre limite de pages et nombre/type de pièces jointes autorisées, format, liens et hyperliens non-autorisés
- **Les informations données dans les pré-propositions sont contraignantes.** Des modifications mineures peuvent être autorisées selon les modalités décrites dans les documents de l'appel.

Critères d'éligibilité propres à l'ANR: règlement financier & budget

Budget

L'aide maximum qui peut être demandée à l'ANR pour l'AAP BiodivFuture est de:

- **Maximum 280k€ par projet, ou 300k€ par projet si le partenaire coordinateur sollicite une aide de l'ANR**
- L'aide minimum qui peut être demandée **est de 15k€ par bénéficiaire**

Modalités d'attribution des aides de l'ANR

Pour les partenaires sollicitant une aide de l'ANR, merci de lire le [Règlement financier](#) relatif aux modalités d'attribution des aides à coûts réels de l'ANR.

- [FAQ Règlement financier](#) et des outils complémentaires pour faciliter la compréhension du règlement (fiches pratiques, annexes financières...)
- Pour connaître le taux de financement et le type de coûts applicables, remplir au besoin le formulaire « [Déclaration relative aux activités économiques des Partenaires d'un projet ANR](#) », accompagné de sa fiche explicative relative à la « [Catégorisation des Bénéficiaires](#) », puis retourner ce formulaire à l'adresse suivante : categorisationbeneficiaire@anr.fr et/ou contacter cette adresse.

Critères d'éligibilité propres à l'ANR: composition du consortium

Pour que la proposition de projet soit éligible par l'ANR, le consortium doit inclure **au moins un Partenaire établissement participant au service public de la recherche.**

L'association avec un partenaire de type « entreprise » est possible et non obligatoire.

/! La santé financière d'une entreprise sera vérifiée par l'ANR. Pour plus d'informations et pour vérifier son état de santé financière, une entreprise privée peut utiliser le simulateur de l'ANR : [Simulation-financement-ANR-EED-2021.xls](#)

/! Les pays faisant l'objet de sanction(s) applicables au domaine de la recherche de la part des instances de l'Union européenne sont exclus du présent appel. (...) A date de publication, ces exclusions concernent les partenaires des pays suivants : Russie, Biélorussie. NB: Cette liste est susceptible d'évoluer

Critères d'éligibilité propres à l'ANR: autres

Caractère unique des projets

Une proposition de projet ne peut être semblable en tout ou partie à une autre proposition déposée à un appel en cours d'évaluation à l'ANR (...) ou ayant donné lieu à un financement par l'ANR.

Caractère complet des projets

La pré-proposition doit être déposée sur [le site de dépôt \(EPSS\)](#) avant la date et l'heure de clôture de dépôt des pré-propositions (**10 Novembre 2026 à 12h**). Aucun document n'est admis après cette date.

Pour être complète, une pré-proposition dont un ou des partenaires sollicitent une aide de l'ANR doit inclure tous les éléments exigés à l'échelle du partenariat sur la plateforme EPSS.

(**!** hyperliens interdits dans la description du projet)

Processus et calendrier de l'appel

N'attendez pas
 !! la dernière !!
 minute!

	9 Sept. 2026	Lancement officiel de l'appel
	10 Sept. 2026	Webinaire d'information général et FR
Etape 1	10 Nov 2026, 12:00	Dépôt OBLIGATOIRE d'une pré-proposition
		- Vérification de l'éligibilité → !! Attention au format! - Evaluation par un comité indépendant - Adéquation aux thèmes de l'appel - Nouveauté de la recherche - Impact
	Mi-Février 2027	Résultats de la première étape et invitation en étape 2
Etape 2	16 Avr 2027, 12:00	Dépôt des propositions complètes
		- Vérification de l'éligibilité → !! Attention au format! - Evaluation par un comité indépendant - Excellence Scientifique - Qualité et efficacité de la mise en œuvre - Impact
	Fin Sept 2027	Recommandation de financement par le comité de pilotage communiquée aux déposants
	1 Dec 2027 – 1 Avr 2028	Démarrage des projets financés

FORMULAIRES
 INDICATIFS DE PRE-
 PROPOSITION ET
 PROPOSITION
 COMPLETE :
[BiodivFuture Pre-proposal application form.docx](#)

[BiodivFuture full-proposal application form.docx](#)

Lien pour
 l'EPSS:
<https://proposal.s.etag.ee/biodiversa/2026>

Conclusions



1

Vérifier le sujet et le scope de l'appel

2

Former votre consortium

3

Vérifier les critères d'éligibilité à l'échelle de l'appel

4

Vérifier les règles d'éligibilité et les modalités de participation à l'échelle nationale / régionale pour TOUS les membres du consortium

5

Si besoin, clarifier les procédures avec les points de contact nationaux ou le secrétariat

6

Finaliser votre proposition en accord avec les documents de l'appel, et toutes autres informations et recommandations transmises

7

Déposer votre pré-proposition sur l'EPSS au plus tard le **10 Novembre 2026 à 12h**

Questions / Réponses



biodiversa+
European Biodiversity Partnership

EUROPEAN PARTNERSHIP



Co-funded by
the European Union

Merci et bon courage pour la préparation !



Contacts:

- Secrétariat et point de contact FR (ANR): biodiversa.cs@anr.fr
- Autres points de contacts nationaux / régionaux :
<https://www.biodiversa.eu/2026/06/09/2026-2027-joint-call/#countries>
- Aide technique pour l'EPSS : epss.biodiversa@g.etag.ee :


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

anr®
agence nationale
de la recherche

